

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M ROUSSELIN, Mme BINET, M DELAMARE, M DU MESNIL ADELEE, M GRIHAULT, M KAREB, M MALARGE, M MALHERBE, M PENVEN, M PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.
En exercice : 21	
Présents : 12	Étaient absents : M ANTHIERENS, M ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.
Votants : 12	

Secrétaire de séance : M DU MESNIL ADELEE

Objet : Résidence Serge Desson – Approbation de l'avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

PJ : CPOM 2016 + Avenant n°1

Dans le cadre de la résidence autonomie « Serge DESSON » à Beaumont-le-Roger, Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Risle et Charentonne a signé le 14 décembre 2016 avec le Conseil Départemental de l'Eure un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, ci-après annexé. Ce document répond aux dispositions de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi A.S.V.).

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de la communauté de communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » issue de la fusion des communautés de communes de Broglie, de Bernay et des Environs, de l'Intercom du Pays Brionnais, du canton de Beaumesnil et de l'Intercom Risle et Charentonne,

Vu la mise à jour du répertoire FINESS définissant les capacités en logements et en places autorisées,

Il convient de modifier l'identification du gestionnaire ainsi que les modalités de fixation du forfait autonomie. A cet effet, Monsieur le Président propose la signature de l'avenant n°1 ci-après annexé et demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer tout autre avenant à venir dans le cadre du C.P.O.M.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve l'avenant N°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la Résidence Serge Desson à Beaumont-le-Roger
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout autre avenant à venir relatif au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2017